

Séance du mercredi 08 décembre 2021

Date de la convocation: 03/12/2021

Membres en exercice :	<i>L'an deux mille vingt-et-un et le huit décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Olivier MAGUET,</i>
Présents : 11	
Votants: 12	Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE, Anne COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE, Richard DETHYRE, Laurence HOURLIER, Michèle MATHIEU, Catherine PECHERY, Jacky PECHERY, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA
Pour : 12	
Contre : 0	
Abstentions : 0	Représentés : Thomas HOURLIER par Laurence HOURLIER Excusés : Adeline BEAUFUMÉ, Emilie KONNERT, Barbara LOUCHART

ADOPTION D'UNE MOTION DE SOUTIEN A LA LIGNE SNCF - (D 2021 114)

Le Maire présente un projet de motion de soutien à la liaison ferroviaire avec Paris libellé comme suit :

« Les communes du Sud de l'Yonne bénéficient depuis la fin du XIX^{ème} siècle d'une connexion ferroviaire à la capitale par des trains directs ou des correspondances à CRAVANT-BAZARNE, AUXERRE ou LAROCHE-MIGENNES.

Cette connexion, qui a longtemps contribué à la distribution des marchandises produites dans l'Avallonnais, le Morvan, la vallée de la Cure et la vallée de l'Yonne, constitue aujourd'hui, plus que jamais, un atout pour le développement économique et touristique du territoire.

Positionnant CHÂTEL-CENSOIR et AVALLON respectivement à moins de 2 heures 30 et à moins de 3 heures 30 de PARIS, elle permet aux habitants et professionnels de l'Avallonnais et de la vallée de l'Yonne de se rendre en toute sécurité et avec un bilan carbone limité aux portes de PARIS et de son bassin d'activité et d'emplois.

Elle constitue également un atout indéniable pour le maintien et l'implantation d'entreprises et d'activités industrielles, logistiques et commerciales nouvelles sur le territoire de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN (CCAVM).

Les lignes PARIS-CHÂTEL-CENSOIR et PARIS-AVALLON contribuent également, d'une part au travers de l'arrêt dans la gare de CHÂTEL-CENSOIR, d'autre part au à travers des arrêts dans les gares de SERMIZELLES-VÉZELAY et ARCY-SUR-CURE, et la liaison Mobigo financée par la Région Bourgogne-Franche-Comté entre MONTBARD et CLAMECY, au développement d'un tourisme durable et familial sur le territoire de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN. Elle met les sites de VÉZELAY, MONTRÉAL, ARCY-SUR-CURE et QUARRÉ-LES-TOMBES à portée des très nombreux visiteurs, marcheurs et pèlerins qui souhaitent s'y rendre.

Les deux lignes contribuent également à l'essor des activités de plein air dans les communes de l'Avallonnais, du Vézélien et du Morvan et le long du linéaire du Nivernais (canal et véloroute désignée comme itinéraire d'excellence dans le schéma d'itinérance touristique de la Région Bourgogne Franche Comté), et demain de la future Véloroute qui va relier celle existant aujourd'hui sur le Canal du Nivernais (CHÂTEL-CENSOIR) à celle de la Communauté de Communes du Serein.

Elles contribuent enfin à l'implantation de résidents secondaires dans la région, et à travers eux, au dynamisme du marché immobilier de nos communes, mais également, dans la période récente liée à l'épidémie de Covid-19, à ce que des familles décident de quitter le Grand PARIS pour s'implanter de manière permanente dans nos communes, contribuant ainsi à leur renouvellement démographique.

Au moment où le Gouvernement et la Région Bourgogne Franche-Comté se sont engagés dans un plan de soutien au maintien des petites lignes, où la Région investit massivement dans le train du futur en prévoyant l'achat de trains à hydrogène pour circuler sur les liaisons AVALLON-LAROCHE et CLAMECY-LAROCHE, et où la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN s'engage dans un ambitieux Plan Climat Air Energie Territorial, nous, élus du territoire, souhaitons apporter notre soutien plein et entier au maintien de connexions ferroviaires régulières et fréquentes entre PARIS et AVALLON et PARIS et CHÂTEL-CENSOIR.

Après deux mois de trafic ralenti lié à des travaux de rénovation menés sur le réseau ferroviaire, où les habitants ont vu disparaître les trains directs en provenance de PARIS, en particulier le week-end, et où il leur a très souvent fallu prendre deux correspondances (dont une en bus) pour rejoindre la capitale, nous, élus du territoire, souhaitons réitérer auprès des autorités régionales organisatrices des transports et de leurs entreprises partenaires notre soutien plein et entier au rétablissement de liaisons directes ou de correspondances plus rapides et par voie ferroviaire entre d'une part AVALLON et PARIS, en marquant l'arrêt à SERMIZELLES-VÉZELAY et à ARCY-SUR-CURE, d'autre part CHÂTEL-CENSOIR et PARIS, en marquant l'arrêt à CHÂTEL-CENSOIR.

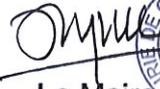
Par la présente motion, nous, élus de la commune de Châtel-Censoir apportons notre plein soutien aux liaisons ferroviaires entre AVALLON et PARIS et CHÂTEL-CENSOIR et PARIS. »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

ADOpte la motion de soutien à la liaison ferroviaire avec Paris telle qu'exposée ci-dessus,

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.


Le Maire
Oliver MAGUET

